Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/07/2025 - 13518 - 2011 B 01914 - 532 453 354 - Abd Interior's Paris

13515

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE
EUIL. 2025

Conseils

Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

ABD INTERIOR S PARIS

9 CHAUSSEE JULES CESAR
95520 OSNY

SIREN : 532.453.354

Statut juridique : SARL

N° TVA : FR61532453354

Je soussigné, Thierry LEROY gérant de la Sarl ABD Interior's Paris certifie exact et sincère les documents comptables, fiscaux et annexes saisies dans les pages de ce dossier.

Thierry Leroy, le 3/4/2025

Sommaire

Bilan 3

Compte de résultat 6

Détails des comptes 9

Bilan détaillé — Actif 10

Bilan détaillé — Passif 12

Compte de résultat détaillé 14

Annexes 17

Préambule 18

Principes et méthodes comptables 19

Postes du bilan et du compte de résultat 21

Liasse fiscale 25

Bilan

Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...	1 341	1 341		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...	23 472	16 924	6 548	8 375
	Autres immobilisations corporelles	310 736	222 850	87 886	125 538
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**337 049**	**241 115**	**95 934**	**135 413**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières	12 000		12 000	12 000
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	243 982	20 690	223 292	179 108
	Autres créances	92 252		92 252	54 972
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie	408 512		408 512	516 242
	DISPONIBILITÉS	161 415		161 415	246 872
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	874		874	1 039
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**919 034**	**20 690**	**898 344**	**1 010 232**
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**1 256 083**	**261 805**	**994 278**	**1 145 645**

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	260 597	210 926
	Résultat de l'exercice	59 270	49 670
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**325 367**	**266 097**
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 979	118 111
	Emprunts et dettes financières diverses	91 290	206 743
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 875	160 628
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 747	118 041
	Dettes fiscales et sociales	114 057	125 946
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 871	4 613
	Produits constatés d'avance	62 093	145 466
	TOTAL DETTES (III)	**668 911**	**879 548**
	Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		**994 278**	**1 145 645**

Compte de résultat

Détails des comptes

Bilan détaillé — Actif

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCÉDÉS, DROITS ET VALE...				
2051000000 - LOGICIEL	1 341	1 341		
2805100000 - AMORT. LOGICIEL	-1 341	-1 341		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	6 548	8 375	-1 827	-22
2154000000 - MATÉRIELS INDUSTRIELS	23 472	20 759	2 713	+13
2815400000 - AMORT. MAT. OUT. IND.	-16 924	-12 384	-4 540	-37
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 886	125 538	-37 652	-30
2182000000 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	289 672	289 672		
2183000000 - MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	11 516	8 400	3 116	+37
2184000000 - MOBILIER	8 048	8 048		
2185000000 - CHEPTEL	1 500	1 500		
2818200000 - DAA MATERIEL DE TRANSPORT	-205 787	-167 322	-38 465	-23
2818300000 - AMORT. MATÉRIEL DE BUREAU & IN	-7 963	-5 811	-2 152	-37
2818400000 - AMORT. MOBILIER	-8 048	-8 048		
2818500000 - AMORTISSEMENT CHEPTEL	-1 053	-903	-150	-17
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 500	1 500		
2751000000 - DÉPÔTS	1 500	1 500		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**95 934**	**135 413**	**-39 479**	**-29**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	12 000	12 000		
3110000000 - MATIÈRES (OU GROUPE) A	12 000	12 000		
CRÉANCES				
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	223 292	179 108	44 184	+25
4110000000 - CLIENTS	150 847	165 143	-14 296	-9
4160000000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	93 135	30 042	63 093	+210
4181000000 - CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR		4 613	-4 613	-100
4910000000 - PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE CLIENTS	-20 690	-20 690		
AUTRES CRÉANCES	92 252	54 972	37 280	+68
4010000000 - FOURNISSEURS	26 479	26 218	261	+1
4211000000 - RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL		4 075	-4 075	-100
4250000000 - PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTES	2 100		2 100	
4456240000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS (BIENS)		936	-936	-100
4456400000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENTS	6 000		6 000	
4456600000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	30 269		30 269	
4456630100 - TVA DÉDUCTIBLE AUTOLIQUIDÉE À 20%	1 651	4 875	-3 224	-66
4457100800 - TVA COLLECTÉE À 10%	625	1 059	-434	-41
4457100900 - TVA COLLECTÉE À 20%	2 393	92	2 301	+3k
4457400000 - TVA COLLECTÉE SUR ENCAISSEMENTS		7 206	-7 206	-100

4458600000 - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FACTURES NON PARV...	14 865	2 641	12 224	+463
4670000000 - AUTRES COMPTES DÉBITEURS OU CRÉDITEURS	3 041	3 041		
4671000000 - NOTE DE FRAIS - BOUQUET FREDERIC	4 829	4 829		
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
AUTRES TITRES	408 512	516 242	-107 730	-21
5080000000 - AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET AUTRES C...	408 512	516 242	-107 730	-21
DISPONIBILITÉS				
DISPONIBILITÉS	161 415	246 872	-85 457	-35
5121001000 - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - SOCIETE GENERALE	159 870	245 327	-85 457	-35
5188000000 - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	1 544	1 544		
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	874	1 039	-165	-16
4860000000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	874	1 039	-165	-16
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**898 344**	**1 010 232**	**-111 888**	**-11**
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**994 278**	**1 145 645**	**-151 366**	**-13**

Bilan détaillé — Passif

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL	5 000	5 000		
1013000000 - CAPITAL SOUSCRIT - APPELÉ, VERSÉ	5 000	5 000		
RÉSERVES				
RÉSERVE LÉGALE	500	500		
1061000000 - RÉSERVE LÉGALE	500	500		
REPORT À NOUVEAU				
REPORT À NOUVEAU	260 597	210 926	49 670	+24
1100000000 - REPORT À NOUVEAU - SOLDE CRÉDITEUR	260 597	210 926	49 670	+24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**59 270**	**49 670**	**9 600**	**+19**
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**325 367**	**266 097**	**59 270**	**+22**
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	72 979	118 111	-45 132	-38
1640000000 - EMPRUNT BPIFRANCE - 100 000 €	60 000	80 000	-20 000	-25
1645000000 - EMPRUNT N°220184103511 - 100 000 €	12 616	37 749	-25 132	-67
5181000000 - INTÉRÊTS COURUS À PAYER	363	363		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	91 290	206 743	-115 453	-56
4552000000 - COMPTE COURANT MR LEROY	91 290	206 743	-115 453	-56
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	5 875	160 628	-154 753	-96
4191000000 - CLIENTS - AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	5 875	160 628	-154 753	-96
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	310 747	118 041	192 706	+163
4010000000 - FOURNISSEURS	223 580	81 650	141 929	+174
4081000000 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	87 168	36 391	50 776	+140
DETTES FISCALES ET SOCIALES	114 057	125 946	-11 889	-9
4211000000 - RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL	14 380		14 380	
4281000000 - PERS. DETTES A PAYER	399	399		
4311000000 - URSSAF	31 923	52 912	-20 989	-40
4386000000 - AUTRES CHARGES À PAYER	20 716	26 722	-6 006	-22
4421000000 - PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IMPÔT SUR LE REVENU)	4 969	392	4 577	+1k
4440000000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 357	8 134	-5 777	-71
4453000100 - TVA DUE AUTOLIQUIDÉE À 20%	1 651	4 875	-3 224	-66
4455100000 - TVA À DÉCAISSER	25 398	6 300	19 098	+303
4456400000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENTS		14 619	-14 619	-100
4456600000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES		10 824	-10 824	-100
4457400000 - TVA COLLECTÉE SUR ENCAISSEMENTS	12 263		12 263	
4458700000 - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FACTURES À ÉTABLIR		769	-769	-100
AUTRES DETTES	11 871	4 613	7 258	+157
4110000000 - CLIENTS	11 871	4 613	7 258	+157
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	62 093	145 466	-83 373	-57
4870000000 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	62 093	145 466	-83 373	-57
TOTAL DETTES (III)	**668 911**	**879 548**	**-210 637**	**-24**
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				

Annexes

TL

Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

TL

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

TL

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

TL

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	1 341			1 341
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...	20 759	2 713		23 472
Autres immobilisations corporelles	307 620	3 116		310 736
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 500			1 500
Autres immobilisations financières				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	1 341			1 341
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...	12 384	4 540		16 924
Autres	182 082	40 767		222 850
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

TL

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	1 500	1 500		
Clients douteux	93 135	93 135		
Autres créances clients	150 847	150 847		
Personnel et comptes rattachés	2 100	2 100		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	55 802	55 802		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	34 350	34 350		
Charges constatées d'avance	874	874		
TOTAL	**338 607**	**338 607**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	874	
TOTAL	**874**	

TL

Informations relatives au passif

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	5 000				5 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	500				500
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	210 926			49 670	260 597
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	49 670	59 270		-49 670	59 270
TOTAL	**266 097**	**59 270**			**325 367**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	72 979	72 979		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	310 747	310 747		
Personnel et comptes rattachés	14 779	14 779		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	52 639	52 639		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	2 357	2 357		
TVA	39 312	39 312		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 969	4 969		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés	91 290	91 290		
Autres dettes	17 745	17 745		
Produits constatés d'avance	62 093	62 093		
TOTAL	**668 911**	**668 911**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	45 132			
Montant des emprunts et dettes contracté...	91 290			

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-62 093	
TOTAL	**-62 093**	

TL

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	1 544	
TOTAL	**1 544**	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus à payer	-363	
Fournisseurs - Factures non parvenues	87 168	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	20 716	
TOTAL	**107 521**	

TL

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Augmentations: Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I			CZ	0	D8	0	D9	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			KD	1 341	KE	0	KF	0
CORPORELLES	Terrains				KG	0	KH	0	KI	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3	0	KS	20 759	KT	0	KU	2 713
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	0	KW	0	KX	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport				KY	289 672	KZ	0	LA	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17 948	LC	0	LD	3 116
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers				LE	0	LF	0	LG	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH	0	LI	0	LJ	0
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK	0	LL	0	LM	0
CORPORELLES		TOTAL III			LN	328 379	LO	0	LP	5 829
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	0	8M	0	8T	0
FINANCIÈRES	Autres participations				8U	0	8V	0	8W	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				1P	0	1R	0	1S	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 500	1U	0	1V	0
FINANCIÈRES		TOTAL IV			LQ	1 500	LR	0	LS	0
		Total général (I + II + III + IV)			ØG	331 220	ØH	0	ØJ	5 829

CADRE B - IMMOBILISATIONS			Diminutions: Par virement de poste à poste		Diminutions: Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	1 341	1X	0
CORPORELLES	Terrains		IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	0	MD	0	ME	0	MF	0
CORPORELLES	Constructions — Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS	0	MG	0	MH	0	MI	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	0	MJ	0	MK	23 472	ML	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers		IU	0	MM	0	MN	0	MO	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport		IV	0	MP	0	MQ	289 672	MR	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel bureau et informatique, mobilier		IW	0	MS	0	MT	21 064	MU	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers		IX	0	MV	0	MW	0	MX	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
CORPORELLES		TOTAL III	IY	0	NG	0	NH	334 207	NI	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
FINANCIÈRES	Autres participations		I0	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	0	2B	0	2C	0	2D	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	0	2E	0	2F	1 500	2G	0
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	0	NJ	0	NK	1 500	2H	0
		Total général (I + II + III + IV)	I4	0	ØK	0	ØL	337 049	ØM	0

TL

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant [X]

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

TL

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant ☐

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial		RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 341	PF	0	PG	0	PH	1 341
TOTAL I		RK	1 341	RM	0	RN	0	RO	1 341
Terrains		PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre	PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	12 384	QA	4 540	QB	0	QC	16 924
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	0	QE	0	QF	0	QG	0
	Matériel de transport	QH	167 322	QI	38 465	QJ	0	QK	205 787
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 761	QM	2 302	QN	0	QO	17 063
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II		QU	194 466	QV	45 308	QW	0	QX	239 773
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	195 807	ØP	45 308	ØQ	0	ØR	241 115

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	0

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler	0	0	Z9	0	Z8	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	SP	0	SR	0

TL

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant ☐

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K	0	4L	0	4M	0	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts	5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
	Sur immobilisations - corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
	Sur immobilisations - titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0	
	Sur comptes clients	6T	20 690	6U	0	6V	0	6W	20 690	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0	
	TOTAL III	7B	20 690	TY	0	TZ	0	UA	20 690	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	20 690	UB	0	UC	0	UD	20 690	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	0	UF	0			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	0	UH	0			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	0	UK	0			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI							1O	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

TL

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

TL

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
		1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	0	UM	0	UN	0
	Prêts (1) (2)	UP	0	UR	0	US	0
	Autres immobilisations financières	UT	1 500	UV	1 500	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	93 135		93 135		0
	Autres créances clients	UX	150 847		150 847		0
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO 0)	Z1	0		0		0
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 100		2 100		0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0		0
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	0		0		0
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	55 802		55 802		0
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0		0
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	0		0		0
	Groupe et associés (2)	VC	0		0		0
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	34 350		34 350		0
Charges constatées d'avance		VS	874		874		0
	TOTAUX	VT	338 607	VU	338 607	VV	0
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	0				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	0				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	0				

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	363	363	0	0
	à plus d'1 an à l'origine	VH	72 616	72 616	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	310 747	310 747	0	0
Personnel et comptes rattachés		8C	14 779	14 779	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 639	52 639	0	0
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 357	2 357	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	39 312	39 312	0	0
	Obligations cautionnées	VX	0	0	0	0
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	4 969	4 969	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0	0	0	0
Groupe et associés (2)		VI	91 290	91 290	0	0
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 745	17 745	0	0
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0	0	0	0
Produits constatés d'avance		8L	62 093	62 093	0	0
TOTAUX		VY	668 911	VZ 668 911	0	0
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	91 290
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	45 132			

T L

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS

Exercice N clos le 31/12/2024

							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	59 270
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW	7 458
	Amendes et pénalités	WJ	7 458	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôt sur les sociétés							I7	16 576
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				I8	
				- imposées au taux de 0%				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme				WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ	
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	83 304

II - DÉDUCTIONS

							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
				- imposées au taux de 0 %				WH		
				- imposées au taux de 19 %				WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A		)	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY		
	Majoration d'amortissement							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH			)	XG
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD				
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2
							TOTAL II			XH

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	83 304
	Déficit (II-I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	83 304

TL

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

TL

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant [X]

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

TL

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	210 926		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	49 670		Dividendes		ZE	
				Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau		ZG	260 597
Total I	ØF	260 596			**Total II**	ZH	260 597

RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N	Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAIL DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	406 556	464 741
	Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	208 059	59 877
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	18 613	11 568
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 193	7 307
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	108 254	148 027
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	748 676	691 520
DÉTAIL DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	-543	1 086
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z	5 548	6 699
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	5 005	7 785
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	282 754	95 375
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	203 438	55 468
DIVERS	Montant brut des salaires						ØZ	294 833	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
			Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
			Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

TL

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant [X]

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
			Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						

Cadre A : + ou - value nette à court terme	A	B	C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			

TL

	Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

TL

13. **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant [X]

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

TL

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABD INTERIOR S PARIS	Néant [X]
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

TL

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

TL

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS			Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 970 764
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	1 970 764

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 579
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 500
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	6 079

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 001 570
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	105 704
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	208 059
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	14 260
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Total 3	OJ	1 329 594

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	647 250

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	647 250

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	1 970 764
Effectifs au sens de la CVAE				EY	12
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2024	au	31/12/2024
Date de cessation				HR	

TL

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABD INTERIOR S PARIS - SIREN : 532453354					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	0
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom de famille Thierry Leroy

Nom d'usage Leroy % de détention 100 Nb de parts ou actions 0

Naissance : Date 02/02/1983 N° Département 95130 Commune PLESSIS BOUCHARD Pays FRANCE

Adresse :

29 bis, rue de Pontoise
9500 PONTOISE
FRANCE

TL

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABD INTERIOR S PARIS - SIREN : 532453354		Néant [X]
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

TL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)

cerfa
N° 15252*11
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 **au** 31/12/2024 **ou Année :** 2024		
Dénomination de l'entreprise : ABD INTERIOR S PARIS		**Néant** [X]
SIREN de l'entreprise : SIREN : 532453354	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			

TL

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

TL

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société : ABD INTERIOR S PARIS - SIREN : 532453354

Adresse du siège social si différente :

	I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	83 304
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
	II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	42 500
l	**III. Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)	40 804
m	**IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)	

TL

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	01/01/2025	31/12/2025	1 273		
Multirisques	01/01/2025	31/12/2025	3 643		
PREVOYANCE	01/01/2025	31/12/2025	37 800		
Primes d'assurances	01/04/2024	31/03/2025	2 537		
Multirisques	01/02/2024	31/01/2025	88		
Multirisques	01/02/2024	31/01/2025	89		

TL

Détail des produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
TRAVAUX 10%	27/12/2024	15/02/2025	35 645		
TRAVAUX 10%	23/12/2024	25/01/2025	8 372		
TRAVAUX 5.50%	23/12/2024	25/01/2025	18 076		

TL

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : ABD INTERIOR S PARIS

SIREN : 532453354

Attestation produite le 14/05/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

TL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
ABD INTERIOR S PARIS - SIREN : 532453354	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
9 CHAUSSEE JULES CESAR 95520 OSNY FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Construction de maisons individuelles	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	40 804	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	42 500		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE

COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐

Comptable : ☐ Salarié ?	
SARL ECAUD CONSEILS 79 RUE GAMBETTA 92500 RUEIL-MALMAISON FRANCE	

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

TL

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

			Si déposé néant, cochez la case :	☐
G	**RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**			
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même		*a*	
	payées par un établissement chargé du service des titres		*b*	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:			*c*	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts			*d*	
Montant des autres distributions:				
			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%			*j*	
Montant des revenus répartis			*Total (a à h)*	

H	**RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**						
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires	 Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires	 Remboursements
MONSIEUR LEROY THIERRY GERANT 29 bis, rue de Pontoise 9500 PONTOISE FRANCE	100	2024	48 000				

I	**DIVERS**
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			294 833
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

K	**OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS**	
	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus délivrés	

TL

Je soussigné, Thierry Lédot

E Conseils

ECAUD CONSEILS

SARL au capital de 10000 Euros - SIREN : 793394172

79 RUE GAMBETTA, 92500 RUEIL-MALMAISON

TL

ABD INTERIOR'S
SARL à associé unique au capital de 5.000,00 euros
Siège social : 9, chemin Jules César à OSNY (95520)
RCS de PONTOISE : 532 453 354

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 15 heures,

Le soussigné :

Monsieur LEROY Thierry, né le 2 février 1983, demeurant au 29 bis, rue de Pontoise à CERGY (95000), propriétaire de 500 parts sociales composant le capital social intégralement libéré et agissant en qualité de gérant et associé unique de la société référencée ci-dessus.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT : En sa qualité d'associé unique de la Société, Monsieur LEROY Thierry, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- l'affectation du résultat de cet exercice,
- la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.
- la ratification de la rémunération du Gérant.

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos en date du 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable d'un montant de 59 270,38 euros.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il constate qu'il a eu au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2024, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code et qu'un impôt a été supporté par la société à raison de ces charges.

En conséquence, il donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice résultant de l'exercice d'un montant de 59 270.38 euros et décide de l'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » dont le solde créditeur sera ainsi porté de 260 596.70 euros créditeur à 319 867.08 euros créditeur.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'associé unique reconnait que les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Par ailleurs, l'associé unique prend acte qu'aucune autre convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

LT

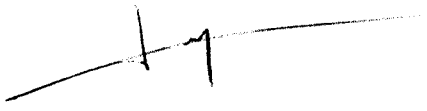
QUATRIEME DECISION – <u>RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT</u>

L'associé unique décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2024 pour un montant de 48.000,00 euros.

ꕥ

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signature de l'associé unique



LT